DÉPARTEMENT DU NORD

VILLE DE LYS-LEZ-LANNOY

Marché public de services

LOCATION D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE BI-TEMPÉRATURE 100 % ÉLECTRIQUE

Procédure adaptée

En application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique.

Règlement de la Consultation (R.C.)

Date limite de remise des offres :

Vendredi 4 Décembre 2026 à 12h00

Commune de Lys Lez Lannoy
10 Avenue Paul Bert
59390 LYS LEZ LANNOY

POINTS CLÉS DE LA PROCÉDURE	
	Marché public de Services Objet : LOCATION D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE BI-TEMPÉRATURE 100 % ÉLECTRIQUE
	Acheteur : Mairie de Lys Lez Lannoy 10 avenue Paul Bert 59390 - LYS LEZ LANNOY
	Marché passé en procédure adaptée, en application de l'article R. 2123-1, 1° du code de la commande publique. CCAG applicable au marché public : CCAG Fournitures Courantes et Services.
	Le marché n'est pas alloti.
	Profil acheteur : www.marchespublics596280.fr
	Les renseignements complémentaires doivent être demandés au plus tard 7 jours calendaires avant la date limite fixée pour la réception des offres.
	L'offre est valable 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.
	L'acheteur se réserve le droit de recourir à la négociation.
	Aucune variante exigée n'est prévue. Aucune variante autorisée n'est prévue. Aucune variante facultative n'est prévue.
	La consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle facultative. La consultation ne comporte pas de prestation supplémentaire éventuelle obligatoire.
	Code CPV principal de la consultation : 34144700-5 : Véhicules utilitaires

SOMMAIRE

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES 4
1.1. TYPE DE MARCHÉ 4
1.2. OBJET DE LA CONSULTATION 4
1.3. CODES CPV 4
ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION 4
2.1. DURÉE DU MARCHÉ 4
2.2. VARIANTES ET ÉQUIVALENCES 4
2.3. FORME JURIDIQUE DE L'ATTRIBUTAIRE 4
2.4. DÉLAI DE VALIDITÉ DES OFFRES 5
2.5. DOSSIER DE CONSULTATION ET MODALITÉ DE RÉPONSE AU MARCHÉ 5
2.6. COPIE DE SAUVEGARDE 7
2.7. DOCUMENTS À PRODUIRE 8
ARTICLE 3. CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION 11
3.1. CRITÈRES DE JUGEMENT DES CANDIDATURES 11
3.2. JUGEMENT DES OFFRES 11
3.3. NÉGOCIATION 12
3.4. DÉCLARATION SANS SUITE 12
3.5. MISE AU POINT DU MARCHÉ 12
ARTICLE 4. PROCÉDURES DE RECOURS ET LITIGES 13
ARTICLE 5. SOUS-TRAITANCE 13

ARTICLE 1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

1.1. Type de marché

C'est un marché à procédure adaptée (MAPA) selon l'article R2123-1 du code de la commande publique.

1.2. Objet de la consultation

Objet des services : LOCATION D'UN VEHICULE FRIGORIFIQUE BI-TEMPÉRATURE 100 % ÉLECTRIQUE.
La présente consultation porte sur la mise à disposition, par location avec entretien complet et assurance, d'un véhicule frigorifique Bi-Température neuf 100% électrique.

1.3. Codes CPV

Le code CPV principal du marché est le suivant : 34144700-5 : Véhicules utilitaires

ARTICLE 2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Durée du marché

Durée :
Le marché est conclu pour une durée ferme de 48 mois à compter du 1er janvier 2027 ou à la date de notification si postérieure.

Aucune reconduction tacite n'est prévue.

Délai d'exécution :
Le délai d'exécution est égal à la durée du marché.

2.2. Variantes et équivalences

La présentation de variantes à l'initiative du soumissionnaire n'est pas autorisée.
Aucune variante n'est prévue par l'acheteur.

L'offre doit être strictement conforme aux pièces du marché public.
En cas de présentation d'une variante, seule l'offre de base sera prise en compte.

2.3. Forme juridique de l'attributaire

Le(s) candidat(s) pourra/pourront présenter une offre en qualité de candidat individuel ou de groupement.

Conformément à l'article R2142-22 du Code de la Commande publique, au stade du dépôt de la candidature et de l'offre, l'acheteur ne peut exiger que le groupement d'opérateurs économiques ait une forme juridique déterminée.

Toutefois, en cas de groupement conjoint ou solidaire, le mandataire du groupement est solidaire, pour l'exécution du marché public, de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de l'acheteur.

Le pouvoir adjudicateur interdit aux candidats de présenter leurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements, conformément à l'article R2142-21 du Code de la Commande publique.

2.4. Délai de validité des offres

Pour les consultations tarifaires à l'année, le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

2.5. Dossier de consultation et modalité de réponse au marché

2.5.1 Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus

Conformément à l'article R2132-7 du code de la commande publique, l'acheteur public met à disposition gratuitement le dossier de consultation par voie électronique, à l'adresse suivante : **http://www.marchespublics596280.fr**

Les candidats ont la possibilité de télécharger les documents dans leur intégralité via le site dont l'adresse Internet est : http://www.marchespublics596280.fr et ce jusqu'à la date limite de remise des candidatures.

Afin de pouvoir lire les documents mis à disposition par la personne publique, les soumissionnaires devront disposer des logiciels permettant de lire les formats suivants :

- Fichiers liés à des logiciels bureautiques : Office 2008 et versions suivantes,
- Format d'impression : Adobe Acrobat Reader (fichiers.pdf)
- Format de décompression : fichiers.zip

Depuis le 01/10/2018 l'envoi des offres en dématérialisé est obligatoire. Par contre la signature électronique ne l'est pas.

Il est porté à l'attention des candidats que l'adresse mail qu'ils communiquent dans les pièces du marché et lors de leur identification sur http://www.marchespublics596280.fr sert d'adresse de référence pour tous les échanges qui interviendront entre le pouvoir adjudicateur et l'ensemble des candidats durant toute la procédure de passation.

Les candidats sont invités à s'assurer que l'adresse indiquée est bien active et disponible.

2.5.2 Coordonnées pour obtenir des informations complémentaires

Les questions, qu'elles soient administratives ou techniques seront posées directement sur la plateforme de dématérialisation.

La réponse sera faite sur cette même plateforme de dématérialisation par principe de transparence pour que tous les candidats ayant téléchargé le DCE puissent bénéficier de la réponse à fournir et peaufiner leur offre.

Les renseignements complémentaires sur les documents de la consultation seront envoyés aux opérateurs économiques au plus tard le Vendredi 27 Novembre 2026, pour autant qu'ils en aient fait la demande avant le Mardi 24 Novembre 2026 12 heures.

2.5.3 Adresse à laquelle les plis doivent être déposés ou envoyés

2.5.3.1 Modalités de remise des offres

Le pouvoir adjudicateur impose la transmission des plis par voie électronique pour cette consultation.

Le dépôt des candidatures et des offres sera réalisé à partir de la plateforme suivante :

http://www.marchespublics596280.fr

La transmission des candidatures et des offres par voie papier n'est pas autorisée.

Le pli peut contenir un seul dossier comportant les pièces de la candidature et les pièces de l'offre définies au présent règlement de la consultation.

Le soumissionnaire devra s'assurer du chiffrement de son offre avant envoi. Le soumissionnaire doit accepter l'horodatage retenu par la plateforme.

Chaque transmission fera l'objet d'une date certaine de réception et d'un accusé de réception électronique. A ce titre, le fuseau horaire de référence est celui de (GMT + 01 :00) Paris, Bruxelles, Copenhague, Madrid. Le pli sera considéré « hors délai » si le téléchargement se termine après la date et l'heure limites de réception des offres.

Si une nouvelle offre est envoyée par voie électronique par le même candidat, celle-ci annule et remplace l'offre précédente.

Le pli peut être doublé d'une copie de sauvegarde transmise dans les délais impartis.

Aucun format électronique n'est préconisé pour la transmission des documents. Cependant, les fichiers devront être transmis dans des formats largement disponibles.

2.5.3.2 Signature électronique

Les candidatures et offres n’ont pas à être signées électroniquement.

Toutefois, après attribution, le candidat attributaire sera informé que l'offre électronique retenue sera transformée en offre papier, pour donner lieu à la signature manuscrite du marché par le pouvoir adjudicateur.

Si le candidat fait le choix de signer électroniquement ses documents, la signature électronique sera individuelle et conforme au format XAdES, CAdES ou PAdES.

Le candidat utilisera une signature électronique conforme au règlement eIDAS, soit une signature électronique qualifiée, conformément à l’arrêté du 12 Avril 2018 relatif à la signature électronique dans la commande publique.

Les documents devront être préalablement traités par les candidats par un anti-virus régulièrement mis à jour. Tout document contenant un virus informatique fera l'objet d'un archivage de sécurité et sera réputé n'avoir jamais été reçu. Le candidat concerné en sera informé.

2.5.4 Modification de détail au dossier de consultation

Le projet, tel que défini par les pièces du marché, devra être chiffré obligatoirement par toutes les entreprises, de façon à constituer la base de leur proposition.

Toutes les erreurs qui pourraient être relevées dans les divers documents de la consultation après la remise des offres ne pourront en aucun cas, conduire à des modifications du prix.

Les entreprises seront donc tenues de signaler au pouvoir adjudicateur ces erreurs ou omissions avant la remise de l'offre.

Les incidences nécessaires à l'exécution des prestations dans les règles de l'art, seront implicitement incluses dans l'offre de l'entreprise.

L'acheteur public se réserve le droit d'apporter au plus tard 4 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation.

Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2.5.5 Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) contient les pièces suivantes :

- Règlement de consultation
- L'acte d'engagement
- CCAP
- CCTP
- Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

La Décomposition du Prix Global et Forfaitaire fourni est à compléter, sans aucune modification et doit obligatoirement nous être retourné par voie électronique (Document Excel exporté pour être importé dans notre progiciel de gestion).

Les offres devront être rédigées en langue Française. Elles seront exprimées Hors TVA et en Euros.

Les candidats n'ont pas à apporter de complément au présent dossier de consultation.

2.6. Copie de sauvegarde

L'entreprise qui répond à un marché public par voie électronique peut aussi transmettre une copie de sauvegarde de sa candidature et de son offre sur une clé USB ou sur papier pour parer à toute éventualité de dysfonctionnement.

La copie de sauvegarde est la copie de l'intégralité des données constituant la candidature et l'offre, transmise sur un autre support. Elle doit être transmise dans les mêmes conditions de forme et de délai que l'offre principale, faute de quoi elle sera rejetée.

La copie de sauvegarde portera la mention :
« COPIE DE SAUVEGARDE de l'entreprise … »

2.7. Documents à produire

Les candidats constitueront leur pli sous format électronique (A l'exclusion de support physique électronique) comprenant les candidatures (Fichier portant la mention "fichier candidature") et offres (Fichier portant la mention "fichier offre(s)") via la plateforme de dématérialisation. Les documents transmis seront réalisés avec des outils bureautiques tels que recommandé au présent règlement de la consultation.

2.7.1 - Justificatifs candidature :

Dans le cadre de sa candidature, le candidat devra produire les documents suivants.
Si ceux-ci ne sont pas remis en français, une traduction des documents devra être jointe au dossier de candidature.

* Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété.
Les entreprises auront à produire obligatoirement un dossier complet comprenant les pièces suivantes :

Document concerné	Contenu ou indications :
Une lettre de candidature ➔ **ou le formulaire DC1 (dans la version code de la commande publique)**	Présentation du candidat unique : des noms, qualités et pouvoirs du signataire ; En cas de groupement a. Identification des membres du groupement et répartition des prestations ; b. Désignation du mandataire et habilitation ; c. Date et signature du mandataire du groupement habilité à signer la lettre de candidature et l'offre précédées des noms, qualités et pouvoirs du signataire ou signature de l'ensemble des membres du groupement précédée des nom, qualité et pouvoir de chaque signataire. Les formulaires peuvent être obtenus gratuitement sur le site internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics
Les renseignements suivants sur les capacités du candidat ➔ **ou le formulaire DC2 (dans la version code de la commande publique)**	a. Identification du candidat individuel ou du membre du groupement (nom, coordonnées, forme juridique) ; b. Les documents relatifs à la personne physique ayant le pouvoir d'engager le candidat individuel ou le membre du groupement ; c. Capacités des opérateurs économiques sur lesquels le candidat individuel ou le membre du groupement s'appuie pour présenter sa candidature. NB - Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère seront acceptées si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française. Les formulaires peuvent être obtenus gratuitement sur le site internet du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie : https://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-marches-publics
Assurances	Assurances responsabilité civile et/ou responsabilité professionnelle en cours de validité

Les capacités juridiques de l'entreprise	a) Pièces prévues aux articles R. 1263-12, D. 8222-5 ou D. 8222-7 ou D. 8254-2 à D. 8254-5 du code du travail ; OU les certificats sociaux et fiscaux (situation au 31/12 de l'année précédente). b) Extrait KBIS (de moins de 6 mois) et relevé d'identité bancaire ou postale, c) Une déclaration sur l'honneur du candidat ou de chaque membre du groupement attestant qu'il ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies aux articles L.2141-1 à L.2141-5 ou aux articles L.2141-7 à L.2141-10 du Code de la Commande publique d) Attestation d'agrément sanitaire Il est précisé que le DC1 (dans la version code de la commande publique) ou le DUME intègrent une déclaration sur l'honneur attestant que chaque cotraitant ne fait pas l'objet d'une des interdictions de soumissionner telles que définies ci-dessus. Par conséquent, les candidats qui utiliseront le formulaire DC1 (dans la version code de la commande publique) ou un DUME n'auront pas à fournir une telle déclaration. Les pièces prévues au a) pourront être transmis au stade de l'attribution du marché.

La ville de Lys Lez Lannoy précise que la preuve de la capacité du candidat peut être apportée par tout moyen, notamment par des certificats d'identité professionnelle ou des références attestant de la compétence de l'opérateur économique à réaliser la prestation pour laquelle il se porte candidat.

Pour justifier de ses capacités professionnelles, techniques et financières, le candidat, même s'il s'agit d'un groupement, peut demander que soient également prises en compte les capacités professionnelles, techniques et financières d'un ou de plusieurs opérateurs économiques, quelle que soit la nature juridique des liens existants entre cet opérateur et lui (Sous-traitant, filiale, cotraitant ou autre). Dans ce cas, ces opérateurs économiques devront produire les renseignements administratifs et techniques exigés ci-dessus.

Si l'on constate que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 3 jours.

Seul le candidat auquel il est envisagé d'attribuer le marché aura à fournir les justificatifs prévus aux articles R2143-7 du Code de la Commande publique : certificats délivrés par les administrations fiscales et sociales, extrait Kbis, pièces prévues par le code du travail, (Voir ci-après article 6.3 du présent règlement de consultation).

2.7.2 - Justificatifs Offre :

La partie "Offres" est composée de :

Document concerné	Contenu ou indications :
L'acte d'engagement	Dûment complété accompagné du RIB et éventuellement des demandes d'acceptation de sous-traitants et d'agrément des conditions de paiement pour les sous-traitants désignés au marché.
L'annexe financière	Bordereau des prix unitaires dûment complété, daté, paraphé et signé à chaque page par une personne habilitée à engager l'entreprise, et comportant le cachet de l'entreprise (loyer mensuel, durée de la location, Kilométrage inclus, coûts liés au kilométrage supplémentaire, prestations incluses, etc.)
Le mémoire technique	Le candidat fournit un document de manière suffisamment détaillée du véhicule frigorifique 100% électrique à la location et devra joindre les fiches techniques constructeur, notices, documentations commerciales ou documents techniques officiels permettant de justifier les caractéristiques annoncées. Les caractéristiques indiquées dans le mémoire technique devront être cohérentes avec les données figurant dans les documents constructeurs.
Conformité frigorifique	Le candidat fournit les documents permettant de justifier la conformité règlementaire du véhicule et de son équipement frigorifique.
Justificatifs relatifs à l'assurance du véhicule	Présentation du document contractuel qui précise les garanties d'assurance incluses dans son offre. Les garanties d'assurance devront être maintenues pendant toute la durée du marché.
Maintenance, entretien et assistance	Descriptif détaillé, avec les coordonnées et modalités de contact du service d'assistance, des prestations de maintenance, d'entretien et d'assistance incluses dans le contrat de location.

Les candidats devront impérativement remettre leur **offre financière sous format Excel** conformément au cadre établi par le pouvoir adjudicateur et disponible dans le DCE (*Les candidats peuvent également envoyer une copie de la pièce financière sous format PDF*).

En cas de non-respect de cette disposition, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander au candidat de transmettre de nouveau son offre financière sous format Excel. Ce document devra être strictement identique aux informations envoyées initialement sous peine d'irrégularité de l'offre.

ARTICLE 3. CRITÈRES DE SÉLECTION ET D'ATTRIBUTION

3.1. Critères de jugement des candidatures

Seront éliminés :

- Les candidatures non recevables ou non accompagnées des pièces mentionnées à l'article R2143-3 du Code de la Commande publique.

- Les candidatures sont appréciées au vu des capacités professionnelles, techniques, et financières sur la base des pièces transmises. Seront donc éliminées les candidatures dont les garanties et capacités professionnelles, techniques et financières sont insuffisantes.

- Les candidatures dont le pli est arrivé postérieurement à la date et l'heure limite de remise des offres.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'en application de l'article R2144-2 du Code de la Commande publique, le pouvoir adjudicateur dispose de la possibilité de ne pas réclamer les pièces absentes ou incomplètes du dossier de candidature et de rejeter celui-ci en l'état.

3.2. Jugement des offres

Les candidats devront fournir des offres conformes aux prescriptions techniques de la consultation.

Les offres irrégulières, inappropriées ou inacceptables sont éliminées. Toutefois, le pouvoir adjudicateur peut autoriser tous les soumissionnaires concernés à régulariser les offres irrégulières dans un délai approprié, à condition qu'elles ne soient pas anormalement basses conformément à l'article R2152-2 du Code de la commande publique.

Les critères de jugement des offres seront les suivants :

N°	Description	Pondération
1	Prix	40
1.1	prix du loyer mensuel HT	40
2	Technique	55
	Valeur technique de l'offre *(Conformité aux spécifications, autonomie réelle, capacité batterie, équipements proposés)*	
2.1	Valeur technique de l'offre	30
	(Conformité aux spécifications, autonomie réelle, capacité batterie, équipements proposés)	
2.2	Qualité des services associés	15
	délais de remplacement, réactivité, réseau d'assistance électrique, formation conducteurs	
2.3	Solution de recharge proposée	10
	Borne sur site, cartes réseau, accessibilité des bornes rapides sur le territoire d'utilisation	
3	Environnementale	5
3.1	Démarche environnementale	5
	empreinte carbone du véhicule, origine de l'électricité proposée, gestion des fluides frigorigènes	
Pondération totale des critères d'attribution :		100

Des précisions pourront être demandées aux candidats soit lorsque l'offre n'est pas suffisamment claire et doit être précisée ou sa teneur complétée, soit lorsque l'offre paraît anormalement basse.

3.3. Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de négocier avec les candidats. Néanmoins, il se réserve le droit de ne pas négocier.

Les formes et conditions de la négociation seront les mêmes pour l'ensemble des candidats admis à négocier. Ils en seront informés par tout moyen après l'analyse. La négociation pourra être menée par tout moyen écrit, téléphonique ou donner lieu à des auditions.

La négociation donnera alors lieu à une transmission par écrit de l'offre nouvelle originale complète.

3.4. Déclaration sans suite

Conformément aux articles R2185-1 et R2185-2 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de déclarer à tout moment, tout ou partie de la procédure, sans suite pour motif d'intérêt général. Les candidats seront, le cas échéant, informés.

3.5. Mise au point du marché

En conformité avec l'article R2152-13 du Code de la commande publique, le pouvoir adjudicateur peut en accord avec le candidat retenu, procéder à une mise au point des composantes du marché avant sa signature sans que ces modifications puissent remettre en cause les caractéristiques substantielles notamment financières du marché.

ARTICLE 4. PROCÉDURES DE RECOURS ET LITIGES

Les dispositions qui ne sont pas expressément prévues par le présent Règlement de la Consultation - Cahier des Clauses Particulières sont réglées conformément aux prescriptions :

- Du code de la commande publique

Les litiges de toute nature auxquels le présent marché pourrait donner lieu seront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Lille.

En cas de litige, les coordonnées du service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours et de l'instance chargée des procédures de recours sont les suivantes :
Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex
Tél. : 03 59 54 23 42
Fax : 03 59 54 24 45
Email : greffe.ta-lille@juradm.fr

Informations pratiques sur les procédures : http://lille.tribunal-administratif.fr/Demarches-procedures

Les coordonnées de l'instance chargée des procédures de médiation sont les suivantes:
Tribunal Administratif de Lille, 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire CS 62039 59014 Lille Cedex
Tél. : 03 59 54 23 42
Fax : 03 59 54 24 45
Email : greffe.ta-lille@juradm.fr

Le tribunal administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible via le site internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 5. SOUS-TRAITANCE

Il est rappelé, conformément au commentaire indiqué à l'article 10 du CCAP, que toute sous-traitance est soumise à l'autorisation préalable du pouvoir adjudicateur. Le titulaire reste seul responsable à l'égard du pouvoir adjudicateur de l'exécution du marché.